



DELIBERATION n° 29-2020

En date du 24 juin 2020

**Portant sur la création d'un emploi
en « parcours emploi compétences » PEC**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie le 24 juin 2020 à 20h selon convocation en date du 19 juin 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Bernard GLANDUS étant secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire,

M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoints.

M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, MM. SIMON Patrick, GIRARD Stéphane, PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, DESMOULIN Christelle, COUTY Isabelle, BASSALER Virginie, MM. Jean-Philippe NANEIX, Brice APPERT, Mmes Emilie TALLET, Océane MICAUD, M. André GAILLARD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme Régine DE PAIVA, adjointe. Son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

Pouvoirs :

Mme Hélène TOUCAS reçoit le pouvoir de Mr Manuel VERGER, parti à 20h30.

Mme Emilie TALLET reçoit le pouvoir de Mr Brice APPERT, parti à 21h00.

Les contrats « Parcours Emploi Compétences » ont remplacé les contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Chaque « parcours emploi compétences » a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences sont garants de l'efficacité de la démarche.

Le montant de l'aide accordé aux employeurs, exprimé en pourcentage du SMIC brut, est généralement de 50%.

Le salarié en PEC bénéficie tout au long de son contrat d'un accompagnement de son conseiller référent articulé autour de 3 pôles :

- un entretien tripartite.
- un suivi dématérialisé.
- un entretien de sortie.

Mr le Maire précise qu'une convention doit être signée avec l'Etat pour permettre à la commune de bénéficier des aides correspondantes et que le contrat de travail à durée déterminée de 6 mois, peut être renouvelé dans la limite de 24 mois maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 :

- la création du poste de PEC « Parcours Emploi Compétences » pour un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois maximum au 1^{er} Juillet 2020.
- d'autoriser Mr le Maire à signer les contrats de recrutement et de solliciter les aides de l'Etat.

Article 2 :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

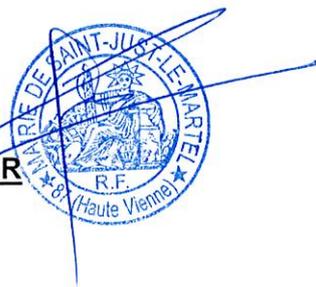
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 24 juin 2020.

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le 6 Juillet 2020

Publié le 6 Juillet 2020

